

SMCTOM DE NONTRON

2025/0006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUZEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donnée pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2R, 2342-1 à D2342-12,

Le Président expose à l'Assemblée Syndicale les conditions d'exécution du budget 2024,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la Présidence de :

Monsieur PEYROU Alain conformément à l'article L.212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical,

Adopte le Compte Administratif exercice 2024 arrêté comme suit :

	REPORT 2023	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	1 110 585,81 €	882 006,43 €	1 339 464,83 €	653 127,41 €
FONCTIONNEMENT	145 133,22 €	5 728 326,36 €	5 440 896,78 €	432 562,80 €

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de : 1 085 690,21 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

